

BILAN 2025-2026 ET PLAN D'ACTION 2026-2027 À l'égard des personnes handicapées

Adopté par la présidence au Comité de direction

8 avril 2026

En vertu de la *Loi assurance l'exercice des
droits des personnes handicapées en vue
de leur intégration scolaire,
professionnelle et sociale*

Régie
de l'énergie
Québec 

Table des matières

Table des matières	1
Mise en contexte	2
Mission	2
Personnel	2
Participants et plaignants	3
Engagement	3
Coordonnatrice	3
Mesures établies et maintenues	3
Bilan 2024-2025 et Plan d'action 2025-2026 à l'égard des personnes handicapées	5
Plaintes et demandes d'accommodement	11
Adoption et diffusion	11

Mise en contexte

En vertu de l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (la Loi), les ministères et organismes publics qui emploient au moins 50 personnes ont l'obligation de produire et de rendre public un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées (PAPH). Ce plan énonce les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et décrit les mesures prises au cours de l'année qui se termine, ainsi que celles envisagées pour l'année qui débute.

En vertu de l'article 1.g) de la Loi, une personne handicapée est définie comme suit : « *Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes* ».

Conformément à cette obligation, la Régie de l'énergie (la Régie) présente son bilan 2025-2026 et son plan d'action 2026-2027.

Mission

La Régie de l'énergie est un tribunal administratif de régulation économique qui a pour mission de surveiller le secteur énergétique québécois et d'assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs situés au Québec et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs. Elle a également pour mission d'informer les consommateurs. Dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, la Régie doit favoriser la satisfaction des besoins énergétiques, une transition énergétique ordonnée et au moindre coût, l'innovation ainsi que la maximisation des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux de l'énergie pour les Québécois. Elle agit dans le respect des orientations et en vue de l'atteinte des objectifs et cibles établis par le plan de gestion intégrée des ressources énergétiques. Ses interventions s'inscrivent aussi dans le respect des autres politiques énergétiques du gouvernement et dans une perspective de développement durable et d'équité sur les plans individuel et collectif.

Personnel

Au 31 mars 2026, la Régie comptait quatre-vingt-douze personnes, soit dix régisseurs, quatre-vingt-un employés réguliers et une avocate occasionnelle. Les principales activités de la Régie se déroulent à son bureau situé à Montréal.

Participants et plaignants

Les participants à un dossier règlementaire traité par la Régie ont la possibilité d’être entendus par une formation de régisseurs afin de faire valoir leur point de vue. Par ailleurs, dans un souci constant d’amélioration de sa performance, la Régie poursuit son dialogue avec les participants à ses travaux, de même que ses réflexions en vue d’adopter les meilleures pratiques en matière de régulation économique.

En ce qui a trait au traitement d’une demande d’un consommateur insatisfait de la décision rendue par son distributeur d’énergie, la Régie peut tenir une rencontre de médiation visant la recherche d’une entente entre le distributeur et son client dans le litige qui les oppose ou traiter la plainte sur dossier ou par la tenue d’une audience.

Engagement

La Régie s’engage à poursuivre les efforts pour réduire ou éliminer les obstacles à l’intégration des personnes handicapées dans son organisation et ses activités.

Coordonnatrice

La directrice des Services aux personnes est nommée coordonnatrice des services aux personnes handicapées et ses coordonnées ont été transmises à l’Office des personnes handicapées du Québec.

Mesures établies et maintenues

La Régie est locataire au 500 René-Lévesque Ouest et le bail est conclu entre la Société québécoise des infrastructures (SQI) et le gestionnaire immobilier Alfid.

Les accès et aménagements prévus au 500 René-Lévesque Ouest, pour les personnes à mobilité restreinte, sont les suivants :

Accès à l’immeuble	L’accès à l’immeuble peut se faire sans obstacle par la rue René-Lévesque Ouest.
Accès au stationnement intérieur	Des espaces spacieux sont réservés pour les personnes à mobilité restreinte. En tout temps, l’assistance du préposé au stationnement à l’entrée peut être demandée.

Les espaces de travail aménagés par la Régie permettent la libre circulation pour les personnes à mobilité réduite.

De même, les espaces publics aménagés par la Régie pour la tenue des audiences sont faciles d'accès pour les personnes à mobilité réduite et des accommodements peuvent être faits, lorsqu'il y a une demande.

Bilan 2025-2026 et Plan d'action 2026-2027 à l'égard des personnes handicapées

Obstacles	Objectifs	Mesures prises	Indicateur	Responsable	Échéancier	Bilan au 31 mars 2026
Manque d'adéquation entre les besoins particuliers des personnes handicapées et les équipements et installations disponibles	Évaluer les besoins particuliers et avoir des pratiques en approvisionnement qui intègrent les besoins des personnes handicapées	Effectuer l'évaluation et procéder aux achats selon une approche inclusive	Le personnel et les participants à nos travaux bénéficient des outils adaptés à la suite de l'évaluation de leurs besoins	Direction générale de l'administration et des communications	En continu annuellement et bilan au 31 mars de chaque année	Réalisé <ul style="list-style-type: none"> - 100 % des parties prenantes internes et externes nécessitant des équipements particuliers en ont bénéficié. - Le guide d'accompagnement sur l'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées est consulté lorsque nécessaire lors des achats effectués par la Régie.
Difficulté d'accès aux offres d'emploi de la Régie	Promouvoir les offres d'emploi auprès des personnes handicapées	Afficher nos offres d'emploi sur un site Internet destiné aux personnes handicapées	Tous les postes à combler sont affichés sur un site Internet destiné aux personnes handicapées	Direction générale de l'administration et des communications	En continu annuellement et bilan au 31 mars de chaque année	Réalisé <ul style="list-style-type: none"> - 100 % des postes disponibles (9 postes) ont été affichés sur le site Internet du Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH).
Difficulté d'accès lors du dépôt d'une candidature à une offre d'emploi et lors du processus de sélection	Faciliter le processus d'embauche des personnes handicapées	Offrir de l'assistance aux personnes handicapées ayant des besoins particuliers dans le cadre du processus de dépôt de candidature et de sélection	De l'assistance est offerte à toute personne handicapée qui en fait la demande dans le cadre du processus de dépôt de candidature et de sélection	Direction générale de l'administration et des communications	En continu annuellement et bilan au 31 mars de chaque année	Réalisé <ul style="list-style-type: none"> - De l'assistance est offerte aux personnes handicapées qui le désirent dans le cadre du processus de dépôt de candidatures et de sélection.

Obstacles	Objectifs	Mesures prises	Indicateur	Responsable	Échéancier	Bilan au 31 mars 2026
Difficulté de déplacement vers les bureaux de la Régie	Offrir une alternative aux participants aux travaux de la Régie pour assister aux travaux de la Régie sans avoir à se déplacer	S'assurer de la disponibilité d'une application de visioconférence et d'un système de visioconférence dans la salle d'audience et les salles de rencontres	Une application de visioconférence et un système de visioconférence sont disponibles dans la salle d'audience et les salles de rencontres	Direction générale de l'administration et des communications	En continu annuellement et bilan au 31 mars de chaque année	<p>Réalisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Régie offre des audiences en mode hybride afin, notamment, de faciliter la participation des gens qui ont des enjeux de déplacement de pouvoir assister aux travaux de la Régie sans avoir à se déplacer et, pour les gens ayant une incapacité auditive, de bénéficier de l'option de sous-titres en direct de l'application Teams. - Depuis 2021, une application de visioconférence a été déployée et un système de visioconférence a été installé dans plusieurs salles de rencontres afin de permettre à des gens qui ont des enjeux de déplacement de pouvoir assister aux travaux de la Régie sans avoir à se déplacer. La Régie s'assure en continu d'effectuer les travaux de maintenance nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement de ses activités en visioconférence et en mode hybride.
Difficulté à l'égard de l'accessibilité à notre espace public par les participants à nos travaux	Améliorer l'accessibilité à notre espace public	Élaborer et mettre en œuvre, lorsque requis, un guide sur l'accueil des personnes handicapées ayant recours à un chien guide ou un chien d'assistance à titre de participant à nos travaux	Un guide sur l'accueil des personnes handicapées ayant recours à un chien guide ou un chien d'assistance à titre de participant à nos travaux est élaboré et appliqué lorsque requis	Secrétariat	En continu annuellement et bilan au 31 mars de chaque année	<p>Réalisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un guide sur l'accueil des personnes handicapées ayant recours à un chien guide ou un chien d'assistance à titre de participant à nos travaux a été élaboré et diffusé à tout le personnel comme recommandé par l'Office des personnes handicapées du Québec dans sa lettre du 11 octobre 2024. - Le guide est appliqué lorsque nécessaire.

Obstacles	Objectifs	Mesures prises	Indicateur	Responsable	Échéancier	Bilan au 31 mars 2026
Difficulté d'accès lors du dépôt et traitement d'une plainte	Faciliter le processus de dépôt et traitement d'une plainte pour les personnes handicapées	Offrir de l'assistance aux personnes handicapées ayant des besoins particuliers dans le cadre du processus de dépôt et de traitement d'une plainte	De l'assistance est offerte à toute personne handicapée qui en fait la demande dans le cadre du processus de dépôt et traitement d'une plainte	Secrétariat	En continu annuellement et bilan au 31 mars de chaque année	Réalisé - De l'assistance est offerte aux personnes handicapées qui le désirent dans le cadre du processus de dépôt et traitement d'une plainte.
Mauvaise connaissance des besoins particuliers des personnes handicapées dans les différentes activités de la Régie	S'assurer que des représentants de toutes les directions de la Régie soient impliqués dans l'élaboration du bilan et du plan d'action	Consulter un représentant de chaque direction lors de l'élaboration du bilan et plan d'action par le biais du Comité de direction qui fait également office du comité formel de la Régie à l'égard des personnes handicapées	Des échanges à l'égard du bilan et du plan d'action ont lieu	Direction générale de l'administration et des communications	En continu annuellement et bilan au 31 mars de chaque année	Réalisé - Le bilan 2024-2025 et plan d'action 2025-2026 est discuté et élaboré par le Comité de direction. - Le suivi du Plan d'action 2025-2026 est effectué au Comité de direction et figure au tableau de bord administratif de la Régie. Les ajustements requis sont apportés en cours d'année. - Le Comité de direction est réputé constituer le comité formel de la Régie à l'égard de Plan d'action à compter du 24 septembre 2025 à la suite de la recommandation de l'Office des personnes handicapées du Québec dans sa lettre du 28 juillet 2025. - La lettre de rétroaction de l'Office des personnes handicapées du Québec du 28 juillet 2025 sur le bilan 2024-2025 et le plan d'action 2025-2026 sont déposés au CODIR et des discussions ont eu lieu sur les bons coups et les pistes d'amélioration.

Obstacles	Objectifs	Mesures prises	Indicateur	Responsable	Échéancier	Bilan au 31 mars 2026
Mauvaise connaissance des besoins particuliers des personnes handicapées se traduisant potentiellement par des mesures d'adaptations incomplètes	Améliorer notre connaissance des besoins des personnes handicapées	Consulter une personne handicapée membre du personnel lors de l'élaboration du bilan et du plan d'action	Une personne handicapée membre du personnel est consultée	Direction générale de l'administration et des communications	30 juin de chaque année	Réalisé - Une personne membre du personnel répondant à la définition de personne handicapée en vertu de la loi a été consultée lors de l'élaboration du bilan 2024-2025 et du plan d'action 2025-2026.
Mauvaise connaissance des besoins particuliers des personnes handicapées se traduisant potentiellement par des mesures d'adaptations incomplètes	Améliorer notre connaissance des besoins des personnes handicapées	Prendre connaissance du recueil de bonnes pratiques mis à jour par l'Office des personnes handicapées du Québec sur son site Internet	Les membres de l'équipe des Services aux personnes ont pris connaissance du recueil de bonnes pratiques mis à jour sur le site Internet de l'Office des personnes handicapées du Québec	Direction générale de l'administration et des communications	En continu annuellement et bilan au 31 mars de chaque année	Réalisé - Les membres de l'équipe des Services aux personnes prennent connaissance au moins une fois par année du recueil de bonnes pratiques sur le site Internet de l'Office des personnes handicapées du Québec à la suite de sa recommandation dans sa lettre du 11 octobre 2024.
Mauvaise connaissance des besoins particuliers des personnes handicapées se traduisant potentiellement par des mesures d'adaptations incomplètes	Améliorer notre connaissance des besoins des personnes handicapées	Sensibiliser le personnel quant aux besoins des personnes handicapées	Des activités de sensibilisation et de formation sont déployées auprès de tout le personnel	Direction générale de l'administration et des communications	En continu annuellement et bilan au 31 mars de chaque année	Réalisé - La Régie a fait la promotion de la semaine des personnes handicapées du 1 ^{er} au 7 juin 2025 ainsi que de la journée internationale des personnes handicapées le 3 décembre 2025 sur son Intranet ainsi que sur sa page LinkedIn. - La Régie a invité tout son personnel à effectuer l'autoformation « Mieux accueillir les personnes handicapées » le 3 décembre 2025.

Obstacles	Objectifs	Mesures prises	Indicateur	Responsable	Échéancier	Bilan au 31 mars 2026
						<ul style="list-style-type: none"> - La campagne de sensibilisation et d'information de l'Office des personnes handicapées du Québec sur l'emploi des personnes handicapées a été visualisée par l'équipe des Services aux personnes. - Le bilan 2024-2025 et Plan d'action 2025-2026 ainsi que ses progrès en cours d'année sont diffusés auprès de tout le personnel et ont fait l'objet de discussions. - À la suite des pistes d'améliorations suggérées par l'Office des personnes handicapées du Québec dans sa lettre du 28 juillet 2025, la Régie sensibilise le personnel à l'égard du processus d'autoidentification.
Mauvaise connaissance des besoins particuliers des personnes handicapées dans le cadre des processus de recrutement, d'accueil et de maintien à l'emploi se traduisant potentiellement par des mesures pouvant être améliorées	Améliorer notre connaissance des besoins des personnes handicapées	Offrir des formations sur l'intégration, l'accompagnement et le maintien en emploi des personnes handicapées	Les conseillers ou conseillères en gestion des ressources humaines sont formé(e)s	Direction générale de l'administration et des communications	31 mars de chaque année	<p>Réalisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - 100% des conseillers ou conseillères en gestion des ressources sont formé(e)s.
Mesure d'adaptation aux situations particulières inadéquates à l'égard des personnes handicapées	S'assurer que des mesures adéquates sont mises en œuvre lors de situation particulière	Mettre à jour le plan d'évacuation en tenant compte des besoins particuliers des personnes handicapées	Le plan d'évacuation est mis à jour	Direction générale de l'administration et des communications	31 mars de chaque année	<p>Réalisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le plan d'évacuation de l'immeuble qui prévoit des mesures pour les personnes à mobilité réduite est mis à jour. La Régie fournit la liste de ces gens au gestionnaire de l'immeuble.

Obstacles	Objectifs	Mesures prises	Indicateur	Responsable	Échéancier	Bilan au 31 mars 2026
						- Une mise à jour des personnes à mobilité réduite a été effectuée à la suite d'un appel à tout le personnel le 28 août 2025.
Mauvaise connaissance des besoins particuliers des personnes handicapées se traduisant potentiellement par des mesures d'adaptations incomplètes	Améliorer notre connaissance des besoins des personnes handicapées	Discussion avec la conseillère de l'Office des personnes handicapées du Québec à la suite du dépôt de la lettre d'analyse du bilan et plan d'action	Une discussion est tenue entre la Régie et l'Office des personnes handicapées du Québec	Direction générale de l'administration et des communications	31 décembre de chaque année	Réalisé - Une discussion entre la Régie et la conseillère de l'Office des personnes handicapées du Québec s'est tenue au printemps 2025 à la suite de l'envoi du bilan 2024-2025 et du plan d'action 2025-2026.

Plaintes et demandes d'accommodement

La Régie n'a reçu aucune plainte ou demande officielle d'accommodement au cours de la dernière année.

Adoption et diffusion

Le bilan 2025-2026 et le plan d'action 2026-2027 a été présenté au Comité de direction de la Régie pour discussion et bonification, adopté par la présidence et est disponible sur les sites Internet et Intranet de la Régie.

Toute demande d'information concernant ce plan d'action pourra être adressée à :

Madame Kate Bouchard
Directrice des Services aux personnes
Direction générale de l'administration et des communications
Téléphone : 514 873-2452, poste 7201
(sans frais) 1 888 873 2452, poste 7201
kate.bouchard@regie-energie.qc.ca

Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514-873-2452

Site : <https://www.regie-energie.qc.ca/fr>
Courriel : Communications@regie-energie.qc.ca

Médias sociaux

